

Envoyé en préfecture le 16/10/2026

Reçu en préfecture le 16/10/2026

Publié le 16 OCT. 2026

ID : 005-200049203-20261012-2026_84CS-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2026

OBJET : 2026-84CS TE05

Débat d'Orientations Budgétaires - budget annexe Réseau de chaleur pour l'année 2027

Nombre de membres légal	52
Nombre de membre en exercice	52
Nombre de membres présents	33
Nombre de membres présents en distanciel	0
Nombre de voix délibératives	35
Nombre de pouvoir	0
Nombre de suffrages exprimés :	
☒ Pour	35
☒ Contre	0
☒ Abstention	0
☒ Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	02-10-2026

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à 14h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président à Chorges, se sont réunis, en format présentiel, sous la présidence de M. DOU Jean-Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Etaient présents : ROUX Henry-Pierre (*deux voix : une pour le collège territorial du Briançonnais, et une pour le collège optionnel éclairage public*), FINE Sébastien, DUPORT Xavier, PIQUEMAL Michel, ACHIN Richard, BERTRAND Jean-Pierre Gérard, LAGIER Pacôme, COLLIN François, CLAEYMAN Jean-Pierre, PRAT Jean-Denis, BOURDEAUX Yvon, LAUBE Éric, LEPEINGLE Patrick, SALETTI Hélène, LESBROS Georges, LEYDON Louis, SALLEY Jean-Philippe, MOUTIER Gérard, LAPALUS Michel, CHEVAL Jérôme, TARDY Lionel, DEPEYRE Jean, ROUIT Daniel, MAXIMIN Christine (*deux voix : une pour le collège territorial de Serre-Ponçon et une pour le collège optionnel réseau de chaleur*), DOU Jean-Claude, ARNOUX Frédéric, VERRIER Jean Luc, BACHENET Claude, MAGNAN Patrick, MIOULANE Louis, CHENAVIER Gérald, HAMACHA Stéphane, SIONNET Philippe.

Soit dix collèges représentés par trente-trois délégués sur onze collèges ayant cinquante-deux délégués légaux.

Etaient excusés : AILLAUD Gautier, ALLEMAND Georges, ANDRZEJEWSKI Henri, ARNAUD Jean-Michel, ARNAUD Jérôme, AYACHE Serge, BONNAFFOUX Sébastien, CONSEIL Benoît, DOSSEUL Yoann, EYSSERIC Serge, FIGVED Paul, GRIMAUD Roger, ROUIT Sébastien, NICOLAS Elsie, JAUSSAUD Sébastien, LAURENS Alain, MAURIN Philippe, MARCELLIN Marc, PINET Florent, BOUTRY Jérôme, ARNOUX Anita, MARTOÏA Raphaëlle, GARCIN André.

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice Générale des Services ; FERAUD Maryline, Secrétaire Générale ; DEJOANNIS Jean-Christophe, Directeur du Service Technique ; PEYRON Magali, Secrétaire de direction ; EMOND Ludovic, Responsable agence Centre ; LEAUTHIER Thomas, Responsable agence Sud ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence Nord ; RICOU BONNEFONT Audrey, Gestionnaire du secrétariat général.

Secrétaire de séance : Lionel TARDY

OBJET : 2026-84CS TE05

Débat d'Orientations Budgétaires - budget annexe Réseau de chaleur pour l'année 2027

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu la loi de programmation des finances publiques n° 2018-32 du 22 janvier 2018,
Vu la délibération portant création du budget annexe réseau de chaleur,
Vu les statuts de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 (ci-après dénommé le Syndicat ou TE05).

Considérant les délibérations de transfert de la compétence réseaux de chaleur des communes :
Saint-Jean-Saint-Nicolas, Baratier, Montgenèvre, Veynes, Prunières, Chorges, Tallard, Savines-Le-Lac, Sigoyer, L'Argentière-la-Bessée.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) est une étape essentielle de la procédure budgétaire et de la vie démocratique de la collectivité. Il permet d'informer les élus sur la situation du syndicat et les perspectives budgétaires et de présenter les principales actions nouvelles qui pourraient être mises en œuvre, afin d'éclairer leur choix lors du prochain vote du budget primitif. Ce débat s'applique au budget principal et aux budgets annexes.

La tenue du débat d'orientations budgétaires ne constitue qu'un stade préliminaire de la procédure budgétaire. A son terme, aucune décision ne s'impose, ce débat doit permettre de présenter à l'assemblée délibérante les orientations qui préfigurent les priorités du budget. Le vote de celui-ci doit intervenir au cours d'une séance ultérieure distincte.

Conformément aux lois et règlement, le Président expose à l'assemblée générale le contexte budgétaire de 2026. L'exposé permet de proposer une prévision et de dresser des perspectives pour 2027.

Le contexte

Plusieurs communes ont transféré la compétence réseau de chaleur au Syndicat. Les communes de Saint-Jean-Saint-Nicolas, Baratier et Montgenèvre ont confié la construction d'un réseau de chaleur au Syndicat, soutenue par l'ADEME et la Région Sud PACA. Le Syndicat a repris la gestion du réseau de chaleur de Veynes depuis le 1^{er} janvier 2025. Pour les autres communes, des études de faisabilité, pour la réalisation des réseaux de chaleur, sont en cours ou vont être lancées.

- **Saint-Jean-Saint-Nicolas :**

Le réseau de chaleur est relié à une chaufferie centrale composée de 2 chaudières bois (plaquettes forestières) d'une puissance unitaire de 100 kW, permettant le raccordement de 5 bâtiments communaux.

Le réseau de chaleur a été mis en service en octobre 2019. Les tarifs sont définis avec :

- tarif de consommation R1 (prix de la chaleur) a été établi à 0.04 €/KWh HT
- tarif d'abonnement R2 annuel (abonnement) a été établi à 165.09 €/KW HT

En 2025, la réalisation d'un schéma directeur a fait ressortir l'opportunité :

- de réaliser une extension du réseau existant. Une maîtrise d'œuvre a été lancée pour étudier le raccordement de 3 nouveaux bâtiments. Les travaux sont en cours et les bâtiments seront raccordés pour la saison de chauffe 2026/2027. Le raccordement de 3 nouveaux usagers permet de faire baisser le coût du R2 (abonnement),

- d'étudier la faisabilité de créer 3 autres réseaux de chaleur. Une étude a été lancée en septembre 2025. Les résultats montrent la possibilité de réaliser au moins 2 des 3 réseaux.
- La commune de Baratier :

La construction du réseau de chaleur a débuté durant l'été 2024 et a été mis en service en octobre 2024. Le réseau dessert 2 bâtiments communaux (école et salle polyvalente) et 4 maisons individuelles. La puissance de la chaufferie est de 160 kW avec un silo enterré de 50 m³ environ.

Au 1^{er} janvier 2026, les tarifs sont :

- tarif de consommation R1 (prix de la chaleur) a été établi à 0.03 €/KWh HT,
- tarif d'abonnement R2 annuel (abonnement) a été établi à 115 €/KW HT.

Une réflexion est en cours pour réaliser une extension du réseau de chaleur vers la Mairie et la Maison de Maître.

- La commune de Montgenèvre :

Les travaux de rénovation de la chaufferie sont terminés, avec la mise en place des nouvelles chaudières et d'un électrolyseur ainsi que la pose de l'installation photovoltaïque. La mise en service du site a été effectuée mi-décembre 2024. La partie solaire thermique est revue afin de pouvoir prétendre aux nouveaux critères de subvention de la région Sud PACA l'étude a été rendue fin 2024. Les résultats sont concluants mais des contraintes techniques pour la pose des panneaux thermiques sur les toitures envisagées ne permettent pas à ce jour de déployer la solution.

A la demande de la commune, la solution initiale de surélever les panneaux et empêcher l'accumulation de la neige doit être envisagée.

Au 1^{er} janvier 2026, les tarifs sont :

- tarif de consommation R1 (prix de la chaleur) a été établi à 0.06 €/KWh HT,
- tarif d'abonnement R2 annuel (abonnement) a été établi à 58 €/KW HT.

- La commune de Veynes :

Le réseau de chaleur est relié à une chaufferie centrale composée de 3 chaudières 2 au propane et 1 au bois (plaquettes forestières) d'une puissance unitaire totale de 1005 kW, permettant le raccordement de 17 sous stations.

Le réseau de chaleur a été mis en service 2012, et transféré à TE05 le 1^{er} janvier 2025.

Pour le fonctionnement du réseau de chaleur, le syndicat a un contrat P1 P2 P3 pour l'exploitation avec la société SOGHETA, pour une durée de 5 ans.

Au 1^{er} janvier 2026, les tarifs sont :

- tarif de consommation R1 (prix de la chaleur) a été établi à 0.06 €/KWh HT,
- tarif d'abonnement R2 annuel (abonnement) a été établi à 207 €/KW HT.

Un schéma directeur a été lancé au printemps 2026 pour :

- faire une analyse du réseau existant
- étudier les possibilités de création d'autres réseau de chaleur sur la commune.

- La commune de Prunières :

Une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur a été lancée au dernier trimestre 2024, sur le secteur situé autour de la mairie. Le résultat de l'étude, rendue en juin 2025, montre l'opportunité de réaliser un réseau de chaleur en raccordant la mairie et deux copropriétés privés.

Une des copropriétés s'étant désistée du projet, le réseau de chaleur ne pourra pas se faire (densité du projet < 1 MWh/ml) et a donc été abandonné.

- La commune de Tallard :

Une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur a été réalisée sur l'ensemble de la commune en 2024. Les résultats de l'étude montrent qu'un seul réseau de chaleur est pertinent sur le périmètre identifié. Celui-ci se trouve sur le secteur du Collège, mais implique la réalisation de l'éco quartier dont la réalisation ne commencera que dans 1 ou 2 ans. L'étude a également montré la pertinence de faire un réseau technique reliant la mairie et la salle des fêtes.

- La commune de Chorges :

Une étude de faisabilité a été lancée en juin 2024 pour déterminer la faisabilité de création d'un ou plusieurs réseaux de chaleur sur l'ensemble de la commune. Le rendu de l'étude montrait l'opportunité de réaliser un réseau de chaleur autour du secteur Champ de Foire avec des extensions possibles vers les écoles, à plus ou moins long terme.

A la suite du désistement de certains partenaires, une étude complémentaire a été demandée pour confirmer la faisabilité du projet. Le projet permettrait ainsi de raccorder la gendarmerie, la salle de fêtes, le SDIS, la salle omnisport et la future maison de santé.

La commune de Chorges a signé en septembre 2025 une lettre d'intention afin de se raccorder au futur réseau de chaleur, et suite à la mise à jour des données économique de l'étude, la phase de Maîtrise d'œuvre sera lancée fin 2026.

- La commune de Savines-Le-Lac :

À la suite de la très forte hausse des prix de l'énergie et au vieillissement des installations de chauffage, la commune de Savines-Le-Lac s'était rapprochée de TE05 dans le but de réaliser le premier réseau de chaleur ENR de la commune, et lui avait délégué sa compétence « Création et Exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid ».

L'étude de faisabilité lancée en 2025 révèle un potentiel de géothermie sur sonde très favorable, conduisant le Syndicat à s'orienter vers un projet mixte géothermie-biomasse. Le forage test, initialement prévu à 150 m, devra finalement atteindre 200 m compte tenu de l'implantation retenue pour la chaufferie.

Les études sont toujours en cours.

- Sigoyer :

La commune de Sigoyer a mené en interne une étude de faisabilité pour étudier la réalisation d'un réseau de chaleur au chef-lieu. Suite à cette étude, la commune a décidé transférer sa compétence chaleur au syndicat pour la réalisation de ce projet.

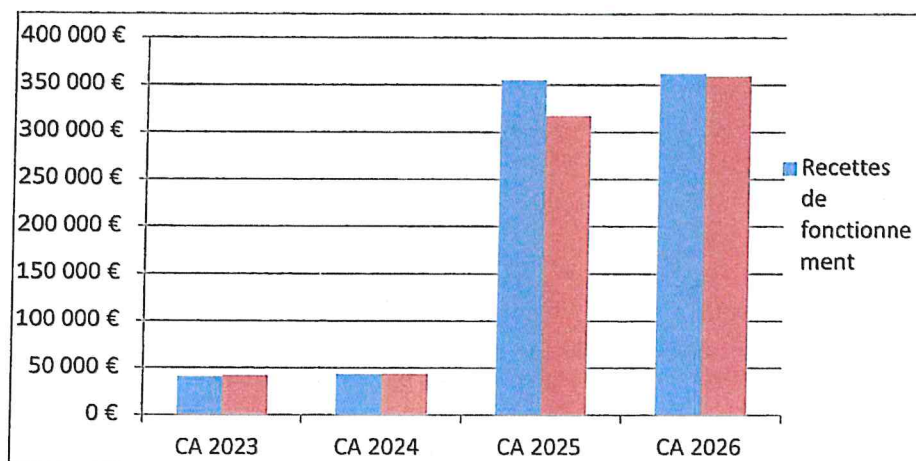
Afin de valider les coûts de chaleur et les systèmes à installer (biomasse, géothermie, solaire), TE05 a lancé une étude complémentaire qui est en cours.

- L'Argentière-la-Bessée :

La commune de L'Argentière-la-Bessée a menée en interne une étude de faisabilité pour étudier la réalisation d'un ou plusieurs réseaux de chaleur. Le rendu de l'étude montrait l'opportunité de création de 3 réseaux de chaleur : au Nord, au Centre et au Sud.

La commune a désiré transférer sa compétence chaleur au syndicat pour la réalisation d'un ou des 3 réseaux. Afin de valider les coûts de chaleur et les systèmes à installer (biomasse, géothermie, solaire), TE05 a lancé une étude complémentaire qui est actuellement en cours.

1. Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement



La répartition des dépenses de fonctionnement pour l'année 2026 :

DEPENSES	MONTANTS
CHARGES GENERALES	215 500 €
LOGICIEL	3 400 €
PERSONNEL	12 000 €
AMORTISSEMENT	85 000 €
IMPOTS SUR BENEFICES	11 000 €
CHARGES FINANCIERES	32 000 €

En 2027, aucune évolution significative n'est prévue, à l'exception des dépenses liées à la mise en conformité du site de Durancia, nécessitant une modification des installations d'un montant de 50 000€.

Les prévisions sont donc les suivantes.

Chapitre 011 - Charges de gestion générale :

Voté en 2026 :	237 000 €
Prévision à fin 2026	215 000 €
Prévision 2027 :	234 000 €

Chapitre 012 - Charges de personnel :

Voté en 2026 :	12 000 €
Prévision à fin 2026	12 000 €
Prévision 2027 :	12 000 €

Chapitre 66 – Charges financières :

Voté en 2026 :	32 000 €
Prévision à fin 2026	32 000 €
Prévision 2027 :	28 000 €

Les autres dépenses concernent les amortissements et reprises de subventions en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement. Elles seront en fortes augmentation au vu des nouvelles constructions.

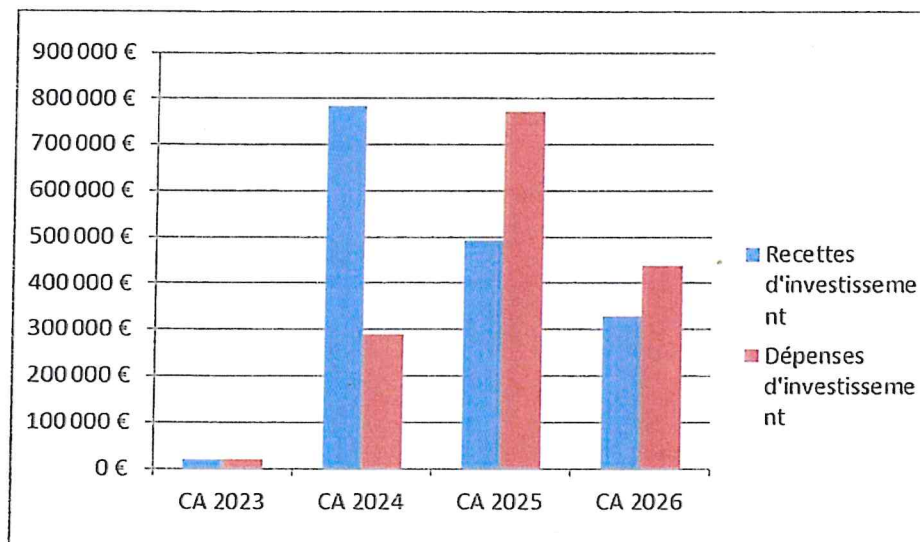
Pour les recettes de vente de chaleur :

Chapitre 70 – Produits des services :

Voté en 2026 :	340 000 €
Prévision à fin 2026	345 000 €
Prévision 2027 :	350 000 €

2. Les dépenses et recettes d'investissement

L'adhésion à la compétence chaleur par délibérations concordantes de plusieurs communes implique de réaliser les études techniques de faisabilité. Ces études sont dans un premier temps prises en charge par le budget principal et transférées au budget annexe pour la réalisation du projet.

Chapitre 23 – Travaux en cours

Voté en 2026 :	196 000 €
Prévision à fin 2026	80 000 €
Prévision 2027 :	100 000 €

Chapitre 13 – subventions

Voté en 2026 :	391 000 €
Prévision à fin 2026	46 000 €
Prévision 2027 :	65 000€

3. Etat de la dette

Durée	Taux	Organisme prêteur	Objet	Capital emprunté	Capital restant dû au 31/12/2026	Annuités 2027	
						Capital	Intérêts
20	1,60%	Crédit Agricole	Réseau de chaleur de St Jean St Nicolas	254 000 €	167 248 €	12 300 €	2 360 €
2	3,15%	Bnque Populaire	Prêt relais Réseau de chaleur de Baratier	467 000 €	203 000 €	0 €	7 105 €
25	3,36%	Crédit Agricole	Réseau de chaleur de Durancia	300 000 €	284 130 €	8 343 €	9 442 €
3	4,59%	Crédit Agricole	Réseau de chaleur de Veynes	77 135 €	0 €	26 874 €	1 234 €
3	4,51%	Crédit Agricole	Réseau de chaleur de Veynes	76 828 €	0 €	26 747 €	1 206 €
				1 174 963 €	654 378 €	74 264 €	21 347 €

Le capital restant dû au 31 décembre 2026 est de 654 378 € dont 264 000 € de prêt relais à rembourser fin 2026.

Le budget annexe a bénéficié d’une avance de trésorerie du budget principal du Syndicat de 250 000 € en 2019 pour financer les premières factures. Il reste 50 000 € à rembourser. Il bénéficiera d’une avance de 200 000 € en 2026.

Le comité syndical prend acte de la tenue du débat d’orientations budgétaires.

Le Secrétaire de séance,
Lionel TARDY



Le Président
Jean-Claude DOU

